

LETTRÉ AUX PORTEURS DU FONDS TALENCE MIDCAPS
part AC code ISIN FR0010909739 - part IC code ISIN FR0012610178 -part NC code ISIN FR0011357706

Paris, le 10 avril 2017

Objet : Fusion/absorption du FCP TALENCE MIDCAPS (fonds absorbé) par le fonds TALENCE EUROMIDCAP (fonds absorbant)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de l'une des catégories de parts suivantes du Fonds Commun de Placement TALENCE MIDCAPS (fonds absorbé) :

- parts AC code ISIN FR0010909739 ouvertes à tous les souscripteurs,
- parts IC code ISIN FR0012610178 ouvertes aux institutionnels et assimilés,
- Part NC code ISIN FR0011357706 ouvertes aux OPCVM nourriciers de TALENCE MIDCAPS.

1. L'opération

Dans le cadre de l'harmonisation de sa gamme de fonds actions, la société de gestion a décidé de procéder à la fusion de ses deux fonds actions spécialisés sur les sociétés de petites et moyennes capitalisations sans contraintes sectorielles et mettant tous deux en œuvre une gestion de conviction à travers une sélection de titres : le fonds TALENCE EUROMIDCAP spécialisé sur la zone Euro dont une part prépondérante hors France, absorbera le fonds TALENCE MIDCAPS principalement investi sur la France.

L'objectif de cette fusion est de proposer un véhicule d'investissement unique, plus flexible en terme de choix géographiques, grâce à un périmètre d'investissement étendu à l'ensemble des pays de la zone euro sans prédominance prédéfinie d'un pays en particulier.

Le processus d'investissement reste identique et repose toujours sur trois étapes majeures : l'identification des sociétés, l'analyse des fondamentaux (analyse qualitative et quantitative) et la valorisation des sociétés cibles.

Vous avez ainsi la possibilité de devenir porteur du fonds TALENCE EUROMIDCAP, sans frais ni démarche particulière, ou bien de demander le remboursement en numéraire et sans frais de vos parts du fonds TALENCE MIDCAPS avant le 05/05/2017 à 12 heures.

Le fonds TALENCE EUROMIDCAPS absorbera le fonds TALENCE MIDCAPS par catégorie de parts :

Catégorie de part	TALENCE MIDCAPS Fonds absorbé	TALENCE EUROMIDCAP Fonds absorbant
AC	FR0010909739	FR0011992528
IC	FR0012610178	FR0012610145
NC	FR0011357706	FR0011992536

Cette opération a été agréée par l'AMF le 07/03/2017 et sera réalisée le 15/05/2017 sur la valeur liquidative calculée en date du 12/05/2017.

Afin de faciliter la réalisation de la fusion, les demandes de souscription et de rachat des parts du FCP absorbé seront suspendues à compter du 05/05/2017, 12 heures.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI
Augmentation du profil rendement / risque : NON

Les fonds TALENCE MIDCAPS et TALENCE EUROMIDCAP ont un horizon d'investissement identique de 5 ans au moins, et un niveau de profil rendement risque équivalent évalué à 6/7 sur l'échelle SRRI¹.

Les modalités de sélection des valeurs sont identiques au sein des deux fonds, ils diffèrent sur la zone géographique d'investissement, le fonds TALENCE EUROMIDCAP ayant une répartition géographique principalement hors France, contrairement à TALENCE MIDCAPS, et il n'intervient pas sur les marchés Alternext et Marché Libre. De plus, TALENCE EUROMIDCAP n'a pas recours aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les indicateurs de référence des deux fonds sont donc différents compte tenu des stratégies d'investissement mises en œuvre – voir Annexe 1.

- Augmentation des frais : OUI

La fusion n'aura pas d'impact sur les taux frais de gestion maximum du fonds, ni sur les droits d'entrée et de sortie.

Les principes de calcul des commissions de surperformance sont inchangés tels que présentés en Annexe 1 mais l'indicateur de référence sera désormais celui du fonds absorbant : l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis) représentatif des moyennes et petites capitalisations boursières de la zone euro, ce qui pourra constituer une augmentation possible de ces frais.

¹ L'indicateur de risque SRRI (Synthetic Risk and Reward Indicator) est un indicateur du profil de risque et de rendement du se fondant sur les résultats passés en matière de volatilité, évalué sur une échelle de 1 à 7, il est présenté en page 1 du DICI des fonds.

Au titre de l'exercice 2016, les frais courants du fonds TALENCE EUROMIDCAP se sont élevés à 2.36% pour la part AC et 1.26% pour la part IC intégrant les commissions de mouvement du dépositaire, la société de gestion ne percevant aucune rémunération sur les transactions. La part NC sera créée le jour de l'absorption de TALENCE MIDCAPS avec des frais maximum de 0.10%.

Les provisions de commissions de surperformance constatées dans le fonds TALENCE MIDCAPS au jour de la fusion seront définitivement acquises et versées à la société de gestion.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Les possibilités qui vous sont offertes sont les suivantes :

- **Vous souhaitez participer à cette opération** : vous n'avez aucune démarche à entreprendre.
- **Vous ne souhaitez pas participer à l'opération** : vous pouvez sortir sans frais à tout moment du fonds TALENCE MIDCAPS à compter de la réception de ce courrier, et ce, jusqu'au 05/05/2017 à 12 heures.
- **Vous n'avez pas d'avis** sur cette opération de fusion/absorption, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel afin de s'assurer de l'adéquation de cette opération au regard, notamment, de votre situation financière, juridique, fiscale ou comptable et de vos objectifs d'investissement.

Suite à la fusion, vous aurez toujours la possibilité de sortir sans frais du fonds TALENCE EUROMIDCAP, aucun droit de sortie n'étant appliqué sur ce fonds.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du fonds TALENCE EUROMIDCAP et nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements financiers.

Le DICI et le prospectus complet de nos fonds sont disponibles sur le site : www.talencegestion.fr ou sur simple demande auprès de Talence Gestion par courrier au 38 avenue Hoche 75008 Paris ou par mail contact@talencegestion.fr.

Nous vous remercions de votre fidélité et de votre confiance.
Votre intermédiaire habituel reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Didier DEMEESTERE
Président

ANNEXE 1

Tableau comparatif des fonds

	FCP TALENCE MIDCAPS (fonds absorbé)	FCP TALENCE EUROMIDCAP (fonds absorbant)
Stratégies utilisées	<p>Son objectif est, à long terme, d'obtenir une performance nette annuelle supérieure à celle de l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis).</p> <p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds est investi essentiellement en actions de petites et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone euro, <u>dont une part prépondérante d'actions françaises</u>. Selon une approche au cas par cas (« stock picking »), le choix des valeurs se fera parmi tous les secteurs d'activité, en privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 étapes : identification des sociétés potentiellement intéressantes, analyse des fondamentaux de la société, valorisation et sélection des titres et investissement.</p> <p>L'exposition au risque actions est comprise entre 60% et 120% et l'exposition au risque taux entre 0% et 40%. Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de pays de la zone euro (dont une part prépondérante d'actions françaises) de toutes capitalisations boursières, en privilégiant les petites et moyennes capitalisations, et de tous secteurs.</p> <p>Le fonds peut être exposé aux marchés Alternext et Marché Libre jusqu'à 30% dont 10% maximum sur le marché libre.</p> <p>Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de la zone euro et, à titre accessoire, hors zone euro sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations) notés Investment grade.</p> <p>Le fonds se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (de 0% à 25%) et en obligations à haut rendement (dans la limite de 10% maximum).</p> <p>Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit européen et de FIA de droit français.</p> <p>Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers à terme, négociés sur des marchés français, réglementés et organisés, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif, dans le but de couvrir ou de dynamiser le portefeuille (notamment par la vente ou l'achat de contrats sur indices actions ou taux), en fonction des anticipations du gérant ou des fluctuations du marché. L'exposition du fonds au risque action pourra ainsi être réduite partiellement (dans la limite de 60%) ou au contraire augmentée jusqu'à 120% de l'actif, de même pour l'exposition au risque de taux dans une fourchette de 0% à 40%.</p>	<p>Son objectif est, sur la durée de placement recommandée, d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis – code Bloomberg : SCXT).</p> <p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds est investi essentiellement en actions de petites et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone euro, <u>dont une part prépondérante hors France</u>. Selon une approche au cas par cas (« stock picking »), le choix des valeurs se fera parmi tous les secteurs d'activité, en privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 étapes : identification des sociétés potentiellement intéressantes, analyse des fondamentaux de la société, valorisation et sélection des titres et investissement.</p> <p>L'exposition au risque actions est comprise entre 60% et 120%. Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de pays de la zone euro (dont une part prépondérante hors France) de toutes capitalisations boursières, en privilégiant les petites et moyennes capitalisations, et de tous secteurs.</p> <p>Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de la zone euro et, à titre accessoire, hors zone euro sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations).</p> <p>Il s'agit de titres notés Investment grade au moment de l'investissement par l'analyse crédit interne basée non systématiquement sur celle des agences de notation.</p> <p>Le fonds se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (de 0% à 25%) et en obligations à haut rendement (les titres spéculatifs sont limités à 10% maximum).</p> <p>Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions hors pays de la zone Euro.</p> <p>Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen.</p> <p>Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers à terme, négociés sur des marchés français, réglementés et organisés, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif, dans le but de couvrir le risque action ou de dynamiser le portefeuille (notamment par la vente ou l'achat de contrats sur indices actions), en fonction des anticipations du gérant ou des fluctuations du marché. L'exposition du fonds au risque action pourra ainsi être réduite partiellement (dans la limite de 60%) ou au contraire augmentée jusqu'à 120% de l'actif, de même pour l'exposition au risque de taux dans une fourchette de 0% à 40%.</p>

	FCP TALENCE MIDCAPS (fonds absorbé)	FCP TALENCE EUROMIDCAP (fonds absorbant)
Indicateur de référence	<p>CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis). Indice CAC Mid & Small Net Return (Code Ticker CMSN) : Indice créé par NYSE Euronext, représentatif des moyennes et petites capitalisations boursières françaises. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.</p> <p>Le FCP n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.</p>	<p>EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis) Indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis – code Bloomberg : SCXT), représentatif des moyennes et petites capitalisations boursières de la zone euro. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.</p> <p>Le FCP n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.</p>
Commission de surperformance	<p>Part AC : 20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indicateur de référence, si la performance est positive et dans le respect du principe du « high water mark » sur une période d'observation de 2 ans</p> <p>Part NC : néant</p> <p>Part IC : 15 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la de l'indicateur de référence, si la performance est positive et dans le respect du principe du « high water mark », à compter de la date de 1ère valorisation de la part</p>	<p>Part AC 20 % TTC maximum de la performance nette annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indicateur de référence, si la performance est positive et dans le respect du principe du « high water mark » sur une période d'observation de 2 ans</p> <p>Part NC : néant</p> <p>Part IC : 15 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la de l'indicateur de référence, si la performance est positive et dans le respect du principe du « high water mark » sur une période d'observation de 2 ans, à compter de la date de 1ère valorisation de la part</p>
Date de clôture	Dernier jour du mois de juin	Dernier jour du mois d' août

ANNEXE 2
Information sur le calcul de la parité

A la suite de la fusion, selon la catégorie de parts du fonds absorbé TALENCE MIDCAPS que vous détenez, vous recevrez un nombre de parts du FCP TALENCE EUROMIDCAP d'une catégorie de parts équivalente en échange de celles que vous détenez, calculé sur la base de la valeur d'échange définie au jour de la fusion.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous le tableau de détermination des parités de fusion par catégorie de parts, évaluées sur la base des derniers actifs connus au 31 mars 2017 :

		Actif Net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)	PARITE
Part AC	TALENC MIDCAPS <i>ABSORBE</i>	25 128 340,21	105 279,0767	238,68	1,7398
	TALENCE EUROMIDCAP <i>ABSORBANT</i>	17 322 824,65	126 266,1338	137,19	
Part IC	TALENC MIDCAPS <i>ABSORBE</i>	28 731 844,52	2 293,6100	12 526,90	1,0228
	TALENCE EUROMIDCAP <i>ABSORBANT</i>	47 166 462,45	3 850,9349	12 248,05	
Part NC	TALENC MIDCAPS <i>ABSORBE</i>	14 329 277,37	61 314,1493	233,70	1,0000
	TALENCE EUROMIDCAP* <i>ABSORBANT</i>	-	-	233,70	

* La part NC de Talence Euromidcap sera créée le jour de la fusion avec une VL initiale correspondant à celle de la part absorbée le jour de la fusion

Ces parités signifient qu'un porteur d'une part AC du fonds TALENCE MIDCAPS aurait reçu 1,7398 parts AC du fonds TALENCE EUROMIDCAP.

Dès la réalisation de la fusion, les porteurs du fonds TALENCE MIDCAPS recevront un avis d'opéré indiquant le nombre de parts final attribué et, le cas échéant, le montant de la soulte versée sur leur compte, correspondant aux rompus.

Au jour de la réalisation de la fusion, le fonds TALENCE MIDCAPS sera dissous de plein droit et ses porteurs deviendront porteurs de parts du fonds TALENCE EUROMIDCAP.

A compter de la VL de fusion, tout porteur a la possibilité de sortir sans frais du fonds TALENCE EUROMIDCAP, aucun droit de sortie n'étant appliqué sur ce fonds, quelle que soit la catégorie de parts (AC, IC ou NC).

ANNEXE 3**Caractéristiques fiscales de l'échange applicables aux porteurs de parts du FCP absorbé*****Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou parts détenues dans un PEA***

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts de l'OPC absorbé.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA - de l'OPC absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis.

L'article 38-5 bis prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.